

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CANARI

Séance du 15 février 2024

Date de convocation : 08/02/2024

Date d'affichage : 08/02/2024

Objet de la délibération : Fabrication et installation d'un garde-corps au hameau de Pinzuta

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 7

Présents 5

Votants 7 Pour 7 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt quatre, le quinze février à dix sept heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GASSMANN Simon, Maire Adjoint.

Etaient présents : GASSMANN Simon – GRANINI Thierry – LORENZI Jean-Jacques – PELLEGRINI Jean-Pierre – SANTINI David

Etaient absents : DOUMAS Gérald (Pouvoir à PELLEGRINI Jean-Pierre)
GUERRA Alexandre (Pouvoir à GASMANN Simon)

M. PELLEGRINI Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Adjoint expose au Conseil Municipal que, compte tenu du danger que représente l'ancienne rampe, il convient de fabriquer et d'installer un nouveau garde-corps au hameau de Pinzuta.

A cet effet, il présente un devis qui s'élève à la somme de 2.775,00 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Collectivité de Corse (Dot Quinq)	80%	2.220,00 €
Commune	20%	555,00 €
	-----	-----
Total	100%	2.775,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint et après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération envisagée ainsi que le plan de financement proposé,
- Mandate le Maire Adjoint pour effectuer les formalités y afférentes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire Adjoint
Simon GASSMANN

